

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 28/11/2024 - A2024/008426 - 2009 B 00389 - 511 722 969 - A J OPTIC

**A J OPTIC**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 47 boulevard Clémenceau, 66000 PERPIGNAN**  
**511 722 969 RCS PERPIGNAN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 16 septembre,  
à 12 heures,

Les associés de la Société A J OPTIC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 47 boulevard Clémenceau 66000 PERPIGNAN, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Virgile GARRIDO, en sa qualité de Gérant de la société GARRIDO INVESTISSEMENTS, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 30 actions sur les 30 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'un nouvel associé suite aux opérations intervenues entre la société GARRIDO INVESTISSEMENTS SARL et la société GARRIDO FINANCES SARL,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des opérations intervenues entre la SARL GARRIDO INVESTISSEMENTS et la SARL GARRIDO FINANCES, décide d'agréer expressément la société GARRIDO FINANCES SARL en qualité de nouvel associé avec effet au 16 septembre 2024, date de la transmission du patrimoine de la SARL GARRIDO INVESTISSEMENTS au profit de la SARL GARRIDO FINANCES.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte de la société GARRIDO FINANCES dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de la société GARRIDO INVESTISSEMENTS de son mandat de Présidente à compter de ce jour. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société GARRIDO FINANCES,  
Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)

au capital de 31 334 760 euros,  
dont le siège social est 47 boulevard Georges Clémenceau, 66000 PERPIGNAN,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 462 213 RCS  
PERPIGNAN,  
représentée par M. Virgile GARRIDO, Gérant

La société GARRIDO FINANCES, représentée par son Gérant, M. Virgile GARRIDO, président,  
accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui  
interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues  
par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

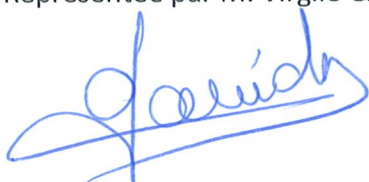
#### **QUATRIEME DÉCISION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent  
procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

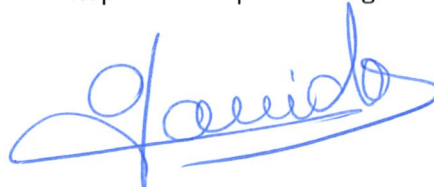
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la  
séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé  
après lecture par les associés.

**Société GARRIDO INVESTISSEMENTS**  
Représentée par M. Virgile GARRIDO



**Société GARRIDO OPTICAL**  
Représentée par M. Virgile GARRIDO



**Pour la société GARRIDO FINANCES SARL**  
**Monsieur Virgile GARRIDO**

« bon pour acceptation des fonctions de Président de la société »

*Bon pour acceptation des fonctions de président  
de la société*

